



N° de résolution
ou annotation

2024-06-95

2024-06-96

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-BROUGHTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton, tenue le 3 juin 2024 à 19h30 à la Salle communautaire au 29, rue de la Fabrique, à laquelle sont présents :

Siège #1 - M. Guillaume Giroux
Siège #2 - M. Richard Bisson
Siège #3 - M. Alexandre Dubuc-Ringuette
Siège #4 - Mme Patricia René
Siège #5 - M. Sylvain Garant
Siège #6 - Mme Émilie Legras

Est/sont absents:

Formant quorum sous la présidence de madame la mairesse, Francine Drouin. Madame Pamela-Ann Bouchard-Gagnon, directrice générale et greffière/trésorière est également présente.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Mme Francine Drouin, mairesse, nomme les élu.e.s présent.e.s à la séance et adresse le mot de bienvenue.

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- **01** - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- **02** - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- **03** - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - **03.01** - Séance ordinaire du 6 mai 2024
- **04** - ACCEPTATION DES COMPTES
 - **04.01** - Adoption des comptes de mai 2024
- **05** - LÉGISLATION
 - **05.01** - Avis de motion - Règlement sur l'entretien des bâtiments
 - **05.02** - Projet de règlement - 24-256 relatif à l'entretien des bâtiments
- **06** - ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - **06.01** - Affectation du surplus de fonctionnement au déficit d'investissement
 - **06.02** - Embauche d'un/e adjoint/e administratif/ve
 - **06.03** - Résolution - Fermetures des Caisses Desjardins
- **07** - SÉCURITÉ PUBLIQUE - INCENDIE
 - **07.01** - Élu municipal dédié au dossier du service incendie
- **08** - TRAVAUX PUBLICS - HYGIÈNE DU MILIEU
 - **08.01** - Résolution dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) 2022-2023
 - **08.02** - Entretien des espaces verts - Village
 - **08.03** - Entretien des espaces verts - Broughton Station
- **09** - URBANISME
 - **09.01** - Comité consultatif d'urbanisme - nomination des membres
 - **09.02** - Comité local du patrimoine
- **10** - LOISIRS ET CULTURE
 - **10.01** - Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA)
 - **10.02** - Embauche des monitrices du camp de jour
- **11** - COMITÉ DES ÉLUS (ES)
- **12** - CORRÉSPONDANCE DE LA MAIRESSE
- **13** - PÉRIODE DES QUESTIONS
- **14** - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Sylvain Garant et résolu unanimement, d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 6 mai 2024

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024 au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance ;



N° de résolution
2024-06-97

2024-06-98

2024-06-99

2024-06-100

2024-06-101

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Bisson et résolu unanimement, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024.

ADOPTÉE

4 - ACCEPTATION DES COMPTES

4.1 - Adoption des comptes de mai 2024

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton doit payer mensuellement l'ensemble des factures reçues, et qu'elle dispose des argents nécessaires à l'acquittement de ces factures ;

ATTENDU QU'un montant de 109 770,73 \$ est déboursé à même le fonds général ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Émilie Legras et résolu unanimement, d'entériner le paiement des comptes du 1er au 31 mai 2024, pour un montant de 109 770,73 \$.

ADOPTÉE

5 - LÉGISLATION

5.1 - Avis de motion - Règlement sur l'entretien des bâtiments

M. Guillaume Giroux, conseiller(ère), par la présente:

Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, un règlement sur l'entretien des bâtiments.

5.2 - Projet de règlement - 24-256 relatif à l'entretien des bâtiments

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton est assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU);

ATTENDU QUE la municipalité a l'obligation municipale d'adoption en vertu de PL69 de nouveaux règlements concernant la démolition et l'entretien des immeubles;

ATTENDU QUE ce présent règlement vise à contrôler les situations de vétusté et de délabrement des bâtiments notamment ceux comportant des logements;

ATTENDU QUE ce règlement vise aussi les immeubles à valeur patrimoniale et cité afin d'obliger leurs propriétaires à les protéger contre les intempéries et à en préserver l'intégrité structurelle.

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné conformément à la Loi lors de la séance du 3 juin 2024;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sera tenue avant l'adoption du règlement conformément à la Loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guillaume Giroux et résolu à l'unanimité que la municipalité Saint-Pierre-de-Broughton décrète et adopte, par résolution, le projet de règlement numéro 24-256 relatif à l'entretien des bâtiments pouvant être consulté sur les heures d'ouverture du bureau municipal, est comme s'il était ici au long cité.

ADOPTÉE

6 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 - Affectation du surplus de fonctionnement au déficit d'investissement

ATTENDU le surplus de fonctionnement pour l'année 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Garant et résolu unanimement, d'affecter un montant de 100 000 \$ du surplus de fonctionnement au déficit d'investissement.

ADOPTÉE

6.2 - Embauche d'un/e adjoint/e administratif/ve

ATTENDU la démission de madame Nathalie Maurel à titre d'adjointe administrative au 30 mai 2024;



N° de résolution
ou annotation

2024-06-102

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Émilie Legras et résolu unanimement, de mandater Mme Pamela-Ann Bouchard-Gagnon, directrice générale et greffière-trésorière de procéder à l'affichage du poste et de veiller, en collaboration avec Mme Patricia René, conseillère municipale responsable du dossier des ressources humaines, à la bonne marche du processus d'embauche d'un/e adjoint/e administratif/ve, le tout conformément aux orientations exprimées par le conseil municipal.

ADOPTÉE

6.3 - Résolution - Fermetures des Caisses Desjardins

ATTENDU QUE la disparition des comptoirs Desjardins et des guichets automatiques dans notre ville/municipalité/MRC compromet l'accès à l'argent comptant pour de nombreux résidents de notre ville/municipalité/MRC ;

ATTENDU QUE près de 1600 membres Desjardins de tout le Québec ont signé une lettre adressée à M. Guy Cormier, président de la Fédération et chef des directions du Mouvement Desjardins, exprimant leur inquiétude face à cette situation ;

ATTENDU QUE notre municipalité souhaite soutenir la résolution no. 240307 de la municipalité de Saint-Gervais et la résolution no. C.M. 24-020062 de la MRC de Bellechasse ainsi que la démarche citoyenne faite sous forme de lettre adressée au président de la Fédération du mouvement, en unissant la voix de notre municipalité à celle de Bellechasse et des signataires membres Desjardins ;

EN CONSÉQUENCE, il est décidé que le conseil de notre municipalité joigne la signature à celle des près de 1600 signataires de la lettre qui sera envoyée à M. Guy Cormier, président de la Fédération et chef des directions du Mouvement Desjardins, dénonçant la disparition des comptoirs Desjardins et des guichets automatiques, et soulignant l'impact négatif sur l'accès à l'argent comptant pour les résidents de notre communauté.

Il est également accepté que cette résolution soit transmise avec la lettre des membres Desjardins à M. Guy Cormier ainsi qu'à tous les membres du conseil d'administration du Mouvement Desjardins.

ADOPTÉE

7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE - INCENDIE

7.1 - Élu municipal dédié au dossier du service incendie

ATTENDU QU'un conseiller doit être nommé sur le dossier du service incendie;

ATTENDU QUE M. Alexandre Dubuc-Ringuette s'est proposé à titre de conseiller responsable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Patricia René et résolu unanimement, de confirmer Monsieur Alexandre Dubuc-Ringuette à titre de conseiller municipal attribué au dossier du service incendie.

ADOPTÉE

8 - TRAVAUX PUBLICS - HYGIÈNE DU MILIEU

8.1 - Résolution dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) 2022-2023

ATTENDU QUE le ministère des Transport a versé une compensation de 446 300\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2022-2023;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Garant et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton informe le ministère des Transport de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments de ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

2024-06-103

2024-06-104



N° de résolution
~~2024-06-105~~

2024-06-106

2024-06-107

2024-06-108

2024-06-109

ADOPTÉE

8.2 - Entretien des espaces verts - Village

Il est proposé par M. Richard Bisson et résolu unanimement d'embaucher M. Emmanouil Cheretakis pour l'entretien des espaces verts des différents sites de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton.

ADOPTÉE

8.3 - Entretien des espaces verts - Broughton Station

Il est proposé par Mme Émilie Legras et résolu unanimement d'embaucher M. Denis Gilbert pour l'entretien des espaces verts de Broughton Station.

ADOPTÉE

9 - URBANISME

9.1 - Comité consultatif d'urbanisme - nomination des membres

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) est un organisme mandaté par le conseil municipal pour donner des avis sur les demandes qui lui sont soumises en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme est composé de l'inspectrice en bâtiment et en environnement, d'au moins un membre du conseil municipal, et de deux résidents choisis par ce dernier ;

ATTENDU QU'en raison des changements récemment survenus au sein du comité, le conseil est appelé à nommer de nouveaux membres.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Patricia René et résolu unanimement, de nommer les personnes suivantes afin de composer le Comité consultatif d'urbanisme, à savoir :

- Monsieur Guillaume Giroux, conseiller municipal;
- Monsieur Jonathan Brière, citoyen résident;
- Monsieur David Létourneau, citoyen résident;
- Madame Jessie Jacques, inspectrice en bâtiment et en environnement.

ADOPTÉE

9.2 - Conseil local du patrimoine

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton doit avoir un conseil local du patrimoine;

ATTENDU QUE la municipalité peut déterminer que les fonctions du conseil local du patrimoine soient exercées par le comité consultatif d'urbanisme (CCU) qu'elle a constitué en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Garant et résolu à l'unanimité que le comité consultatif d'urbanisme agisse à titre de conseil local du patrimoine.

ADOPTÉE

10 - LOISIRS ET CULTURE

10.1 - Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA)

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton souhaite déposer une demande d'aide financière au programme d'infrastructures municipales pour les aînés pour la réalisation de travaux d'aménagement d'un espace intergénérationnel au parc Broughton;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement que :

Le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;

La Municipalité a pris connaissance du Guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

La Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées;



2024-06-110

N° de résolution
ou annotation

2024-06-111

La Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts.

ADOPTÉE

10.2 - Embauche des monitrices du camp de jour

Il est proposé par M. Sylvain Garant d'embaucher Mmes Élodie Cloutier, Danaé Cloutier et Liza-Marie Roy à titre de monitrice pour le camp de jour de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton pour la saison 2024.

ADOPTÉE

11 - COMITÉ DES ÉLUS (ES)

Siège # 1 : M. Guillaume Giroux

- Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- Comité de démolition
- Comité des éoliennes

Siège #2 : M. Richard Bisson

- Office d'habitation et Comité des organismes
- Sécurité civile

Siège #3 : M. Alexandre Dubuc-Ringuette

- Famille et politique familiale
- Loisirs et terrain de jeu
- Service de sécurité incendie

Siège #4 : Mme Patricia René

- Bibliothèque Maurice-Couture
- Ressources humaines
- Suivi budgétaire

Siège #5 : M. Sylvain Garant

- Municipalité amie des Aînés et politique MADA
- Travaux publics
- Comité d'embellissement
- Comité de réflexion sur l'avenir de l'église

Siège #6 : Mme Émilie Legras

- Fêtes municipales, fête de la pêche et fête nationale

Mairesse : Mme Francine Drouin

- Fonds région ruralité
- MRC et transport adapté
- Territoire, urbanisme, PDZA et règlements
- Musée Minero

12 - CORRESPONDANCE DE LA MAIRESSE

Lecture des faits saillants de mai 2024 de la MRC des Appalaches par la mairesse.

Remise du certificat de 30 ans de bénévolat à Mme Sylvie Dostie pour la bibliothèque Maurice-Couture.

13 - PÉRIODE DES QUESTIONS

4 citoyens assistent à la rencontre

14 - LEVÉE DE LA SÉANCE

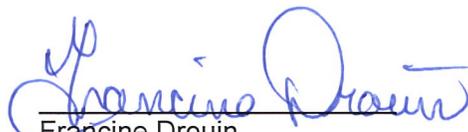
Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement, que la séance soit levée à 20h10.

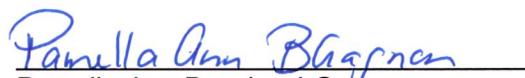
ADOPTÉE

Je, Francine Drouin, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



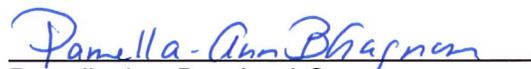
N° de résolution
ou annotation


Francine Drouin
Mairesse


Pamella-Ann Bouchard-Gagnon
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, Mme Pamela-Ann Bouchard-Gagnon, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées par le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Broughton.


Pamella-Ann Bouchard-Gagnon
Directrice générale et greffière-trésorière